



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 02/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 182'000.-- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestations)

Délégué municipal

M. Christian Dugon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Pour mémoire, la réalisation d'un bâtiment à vocation scolaire a toujours constitué pour notre commune un point essentiel dans la mémoire locale. Au-delà de la réalisation d'un bâtiment scolaire, notre responsabilité est aussi celle d'une remise en question à une époque où l'évolution technique est inévitable, notamment dans le milieu scolaire.

Pour rappel, le Centre Communal et Scolaire, construit en 1987, a fait l'objet de plusieurs préavis¹ visant tous à entretenir, voire améliorer, le bâtiment et ses abords. Compte tenu de l'évolution technique de ces 33 dernières années, ainsi que des moyens d'enseignements, nous nous voyons aujourd'hui contraints d'adapter le système informatique du bâtiment aux nouvelles technologies. Profitant de cette nécessité, nous avons également étudié la possibilité de réaliser simultanément des améliorations dans la sécurité du bâtiment, notamment en renouvelant le système de détection incendie et en installant également une alarme incendie, jusqu'ici inexistante.

2. Intention

Compte tenu de ce qui précède, et pour une meilleure compréhension, nous avons scindé les travaux envisagés en 4 parties, chacune détaillée en fonction des offres reçues.

Informatique

Des travaux sur les installations informatiques existantes sont devenus indispensables. En effet, c'est lors de l'installation de tableaux interactifs dans certaines classes de l'AISGE qu'il a été constaté que certains bâtiments possédaient une infrastructure devenue désuète. Fort de ce constat, l'AISGE a requis des communes qu'elles procèdent à un audit informatique, réalisé par la même société pour tous les bâtiments primaires de l'AISGE. Cet audit, réalisé en 2020 a démontré la nécessité de procéder à des améliorations significatives pour notre bâtiment. En effet, les travaux envisagés permettront d'alimenter en prises informatiques 10 classes et 4 salles (2 salles de soutien, salle de réunion et salle des maîtres). D'autre part, et sur volonté de l'établissement scolaire, des antennes Wifi supplémentaires seront installées afin d'améliorer la distribution sur l'ensemble du bâtiment.

Les coûts peuvent être présentés ainsi :

Placement bornes Wifi plus câblage courant faible	CHF	3'636.94
Installation électriques	CHF	23'809.45
Maçonnerie	CHF	1'000.--
Peinture	CHF	1'000.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	29'446.39
TVA 7.7%	CHF	2'267.37
Sous-total TTC	CHF	31'713.76
Divers et imprévus	CHF	3'286.24
Total TTC	CHF	35'000.--

¹ N°11/2005 Réfection du crépi extérieur ; N°6/2006 Goudronnage de la place derrière le CCS ; N°4/2007 Construction de la rampe et des escaliers, et rénovation de la peinture intérieure ; N°20/2009 Etanchéité de la toitures, terrasse, escalier ; N°05/2016 Amélioration phonique du foyer, des préaux couverts et des couloirs ; N°02/2017 Création d'un espace de réunion et de loisir dans le sous-sol ; N°11/2017 Agencement de cuisine de la salle des maîtres ; N°07/2019 Réfection du parquet de la salle polyvalente)

Détection incendie et mise en place d'un système d'alarme

Le système de détection incendie n'a jamais été transformé depuis la création du bâtiment, soit depuis 33 ans, nonobstant l'évolution technologique considérable de ces dernières années. Et de rappeler que ce bâtiment ne dispose pas, pour l'heure, d'un système d'alarme sonore permettant de prévenir les utilisateurs d'un danger. Pour ces raisons, il a été décidé de soumettre les coûts de mise en conformité et de renouvellement de l'ensemble du système de détection incendie à votre vote. Ces travaux consisteront, entre autres, à la création d'une centrale d'alarme directement reliée aux pompiers et à la création d'une alarme sonore pour les usagers des locaux. A noter que la réalisation de ces travaux, bien qu'indispensable, amènera également une plus-value conséquente, notamment en termes de sécurité. D'autre part, et tenant compte que des travaux informatiques doivent également être réalisés, les demandes d'offres pour certains corps de métier ont été faites conjointement, permettant d'optimiser les interventions et par là même de diminuer les coûts, pouvant être résumés ainsi :

Installation de détection incendie	CHF	7'981.90
Installation électrique	CHF	27'131.45
Maçonnerie	CHF	1'000.--
Peinture	CHF	1'000.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	37'113.35
TVA 7.7%	CHF	2'857.72
Sous-total TTC	CHF	39'971.07
Divers et imprévus	CHF	4'028.93
Total TTC	CHF	44'000.--

Exutoire de fumée

A l'heure actuelle, le système d'exutoire à fumée existant fonctionne par air comprimé. Ce système, qui passe directement à travers les dalles, est devenu, avec le temps, bien trop poreux et ne permet plus un fonctionnement optimal. La nécessité d'une intervention sur ces infrastructures est donc indéniable. Les coûts de remplacement pour le même système ont été jugés largement disproportionnés en raison notamment du fait que l'installation traverse plusieurs dalles. Une alternative a donc été envisagée et la solution proposée se base sur des vérins électriques. Les coûts peuvent être résumés ainsi :

Fourniture des équipements de motorisation	CHF	24'924.70
Dépose des moteurs, fabrication et mise en place des nouveaux vérins	CHF	20'300.--
Installation électrique et raccordement	CHF	10'798.55
Total intermédiaire HTVA	CHF	56'023.25
TVA 7.7%	CHF	4'313.80
Sous-total TTC	CHF	60'337.05
Divers et imprévus	CHF	4'662.95
Total TTC	CHF	65'000.--

Mobilier de la salle polyvalente

Profitant également du préavis relatif au bâtiment du CCS, nous relevons que le remplacement du mobilier de la salle polyvalente est devenu nécessaire, principalement pour ce qui est des chaises. En effet, cela fait de nombreuses années que nos collaborateurs interviennent pour réparer tant que possible les chaises défectueuses, mais aujourd'hui leur nombre vient à manquer. Nous profitons donc du présent préavis pour procéder à un renouvellement du mobilier en changeant l'ensemble des chaises de la salle polyvalente, ce qui n'a pas été fait en 33 ans. Les coûts pour l'acquisition de 500 nouvelles chaises s'articulent ainsi :

Remplacement des chaises (500 chaises à CHF 67.-- / unité)	CHF	33'500.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	33'500.--
TVA 7.7%	CHF	2'579.50
Sous-total TTC	CHF	36'079.50
Divers et imprévus	CHF	1'920.50
Total TTC	CHF	38'000.--

3. Coûts

En résumé du précédent chapitre, les coûts totaux peuvent être résumés ainsi :

Informatique	CHF	35'000.--
Détection incendie et mise en place d'un système d'alarme	CHF	44'000.--
Exutoire de fumée	CHF	65'000.--
Mobilier salle polyvalente	CHF	38'000.--
TOTAL GÉNÉRAL	CHF	182'000.--

4. Charges financières

Les charges financières moyennes annuelles s'élèvent à CHF 27'140.50.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

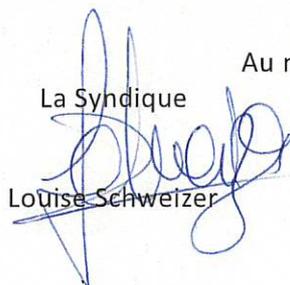
- Vu le préavis municipal n° 02/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 182'000.-- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestations)
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 02/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 182'000.-- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestations).
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir les investissements liés à l'informatique et à l'alarme incendie sur 5 ans et ceux liés à l'exutoire de fumée et au mobilier sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 21 décembre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz